
poste comme vice-présidente du GAC. Manal a déjà un nouveau groupe de vice-présidents qui ont déjà été élus, et ils commenceront à travailler à partir du mois prochain et pendant l'année prochaine. Je voulais profiter de l'occasion pour vous souhaiter tout le mieux dans les activités du GAC.

Pour ce qui est du GAC, je vais travailler avec mes collègues du gouvernement national pour que la transition soit fluide. Je serai de toute manière près de vous au cas où vous auriez besoin de me contacter.

Je faisais partie de la piste de travail 5 et vous avez les moyens de me contacter. Je me sens très honorée d'avoir occupé la vice-présidence et d'avoir travaillé avec vous tous.

Je tiens à vous remercier, et en particulier Manal, c'est la meilleure présidente et la meilleure ressource que le GAC ait pu avoir. Je la connais depuis de nombreuses années, lorsque j'ai commencé en 2006 au sein du GAC.

Vous allez me manquer, l'énergie et l'amitié de ces réunions me manquent. J'espère donc pouvoir vous revoir en personne très prochainement. Je vous souhaite une bonne santé.

MANAL ISMAIL:

Merci Olga. Vous allez nous manquer au GAC, mais nous vous souhaitons bien entendu tout le succès. Vos contributions au GAC pendant votre service, si long pour ce comité, sera toujours valorisé et nous resterons en contact si nous avons besoin de votre conseil. Nous

sommes ravis de savoir que nous allons pouvoir continuer à parler en collaboration même si vous occupez un autre poste. Et, il y a une autre personne du GAC qui représente le conseil de la GNSO. J'espère donc que cela pourra élargir notre relation avec la GNSO.

Mais je tiens à vous remercier énormément de toutes les contributions que vous avez faites au GAC. Vous allez nous manquer dans tous les sens possibles. En tant que membre actif du GAC et aussi en tant que membre de l'équipe d'autorité du GAC et aussi au niveau personnel. Comme vous l'avez bien mentionné, nous avons partagé l'activité au GAC pendant de nombreuses années, et je dois dire que j'ai eu le plaisir de travailler avec vous Olga tout le long de ces années. Vous allez nous manquer, mais je suis très contente de savoir que vous serez près et nous allons continuer à être en contact. Merci beaucoup.

OLGA CAVALLI :

Bien entendu, je serai près, je serai en contact, vous n'avez qu'à m'écrire un email et avec plaisir je vais collaborer avec vous. La meilleure présidente, Manal, vous le savez. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci Olga encore une fois. Très bien, nous allons maintenant procéder à analyser le communiqué qui est déjà affiché sur l'écran. Nous avons également distribué le document dans la liste de diffusion du GAC. On vous a passé le lien, l'URL, alors on va faire une petite révision des responsabilités et du temps pour la rédaction du communiqué. Je crois qu'on est à l'étape 3 où l'on dit le 20 octobre,

c'est-à-dire aujourd'hui, les membres du GAC et les groupes de travail continueront à identifier les questions potentielles pour inclure dans le communiqué du GAC.

Pour demain, les responsables des différentes questions du GAC à aborder auront l'occasion de présenter un texte qui résume leurs actions, et le personnel de soutien au GAC aura la responsabilité de rédiger le texte qui correspond aux sections qui ne contiennent pas l'avis du GAC et la présidence, la vice-présidente et les opérateurs du GAC devront suggérer des questions, des versions préliminaires, pour toutes les questions d'importance du GAC. Et aussi, il faut tenir compte de l'avis consensuel du GAC et selon ce qu'on évaluera comme possibilités.

Alors, nous sommes en réunion virtuelle, et pour le 24 octobre, c'est-à-dire samedi, les membres du GAC devront réviser la version finale du communiqué et s'il y avait des suggestions les présenter. S'il n'y avait pas d'objection, il va être considéré comme approuvé et il sera publié vers la fin de la journée en horaire UTC du samedi.

Cela dit, nous allons procéder à voir cet écran. Voilà, ce sont les critères généraux pour que vous soyez familiarisé avec ce document de Google Doc.

J'espère que vous pourrez voir ou évaluer les bénéfices de travailler avec ce diagramme.

Je ne sais pas s'il est nécessaire de le décrire en détail, j'espère que vous l'aurez déjà utilisé pour incorporer les textes proposés et si vous

êtes d'accord, nous pouvons avancer et faire la première lecture du document et établir ce qu'il faut faire de suite. Je vais donc procéder à lire ce que nous avons pour l'instant.

Le communiqué du GAC de l'ICANN69 a été rédigé et accordé virtuellement au cours de la réunion générale annuelle de ICANN69. Le communiqué a été distribué au GAC immédiatement après la réunion pour donner l'opportunité à tous les membres et observateurs du GAC à considérer ce texte compte tenu des circonstances spéciales d'une réunion virtuelle. Et ainsi on a un texte déjà accordé. Bien entendu, ceci est en attente des objections possibles et lorsque cela sera publié, ce sera incorporé.

Le GAC de l'ICANN s'est réuni virtuellement du 19 au 22 octobre 2020 d'après les résolutions du conseil d'administration de l'ICANN du 11 juin 2020 en réponse à l'émergence de santé publique à caractère international issue de la pandémie de la Covid 19. L'ICANN 69 est passée de réunion présentielle devant avoir lieu à Hambourg en Allemagne à une réunion virtuelle avec participation à distance seulement.

Ici, nous allons insérer le nombre de membres du GAC et observateurs qui ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC a été effectuée dans le cadre de la réunion virtuelle ICANN 69. Toutes les séances plénières et les séances des groupes de travail ont été faites comme réunions publiques.

Par la suite, il y a la session d'activité de la participation et des activités des unités constitutives. Et le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a discuté des séries ultérieures des nouveaux gTLD, y compris les PIC et les nouveaux contrats et le suivi du CCT de Montréal. On a traité les questions de WHOIS en particulier en ce ayant traité à l'étape 2 de l'EPDP de la GNSO et du suivi. La recommandation du rapport final de l'ATRT3 qui correspond au GAC, et pour finir une proposition de l'organisation ICANN pour une nouvelle étape de conception opérationnelle liée à la mise ne œuvre des politiques de gTLD approuvées.

Le GAC et le conseil d'administration ont également discuté des aspects de l'effort actuel pour améliorer l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN. Une question suggérée par le conseil. Le conseil d'administration de l'ICANN, dans ses réponses aux questions et aux déclarations du GAC sont disponibles dans la transcription de la réunion du conseil d'administration avec le GAC annexée à ce document.

Par la suite, il y a la deuxième réunion bilatérale avec At-Large. Cette réunion aura lieu demain. Ceci reste donc en attente du résultat de la réunion.

Le GAC s'est réuni avec des membres de l'ALAC et ont discuté de l'étape 2 de l'EPDP, les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD et l'utilisation malveillante du DNS.

Par la suite, il y a les discussions intercommunautaires, les membres du GAC ont participé dans les séances intercommunautaires

pertinentes programmées dans le cadre de l'ICANN69, y compris la considération des questions relatives à l'utilisation malveillante du DNS, les impacts pour les utilisateurs finaux et la sécurité publique des changements du WHOIS dans le cadre du RGPD.

Par la suite, pour ce qui est des questions internes, là, il y a les membres du GAC, il y a actuellement 178 membres du GAC, 38 observateurs et organisations. Le GAC a confirmé les postes de président et vice-président du GAC pour la période qui commence en mars 2021, après l'ICANN 70 et qui finit après la clôture de l'ICANN 73, en mars 2022. Nous allons mettre ici les noms de la présidente et des vice-présidents suivant ce qui sera décidé.

Ici, il y a les groupes de travail du GAC, on a ici un espace pour insérer plus tard le texte lié aux groupes de travail sur la sécurité publique.

Sans doute, quelqu'un va s'occuper de la rédaction et nous allons recevoir ce texte très prochainement.

Le GAC remercie Mme Olga Cavalli de l'Argentine de son service au GAC en tant que vice-présidente et présidente tant du groupe de travail du GAC qui analyse la participation du GAC au NomCom et le groupe de travail du GAC dédié à réviser la protection des noms géographiques dans toute future expansion des gTLD et souhaite du succès dans sa nouvelle fonction comme représentante au conseil de la GNSO.

Encore une fois, ici, on a les remerciements qui correspondent à la Vice-présidente sortante, Luisa aussi est limitée dans son mandat,

mais elle finit son mandat en mars, et alors ce remerciement apparaîtra aussi dans le communiqué.

Merci beaucoup Laureen d'avoir confirmé dans le chat que le PSWG va nous donner le texte pour l'inclure dans le communiqué.

Pour ce qui est des questions opérationnelles du GAC, il y a la piste de travail 2 sur la responsabilité, les plans du GAC pour la mise en œuvre des recommandations. Dans la séance, on a analysé les options pour la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 sur la responsabilité applicable au comité. Les co-présidents du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international du soutien du GAC, ont partagé l'information sur les progrès concernant la finalisation d'un outil d'inventaire qui permettra aux membres du GAC de confirmer et d'évaluer les recommandations spécifiques, d'établir la responsabilité pour l'élaboration des plans et développer des recommandations pour les avis du GAC et faire un suivi de l'état des efforts et des initiatives de communication.

Les co-présidents du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international ont expliqué que le groupe pour avancer sur un point spécifique préliminaire par rapport à la mise en œuvre du GAC de cette nouvelle valeur fondamentale des droits de l'homme a été mise à considération des recommandations sur la piste de travail 2, étaient déjà en cours.

Je vois que Pua me dit que le groupe de travail des régions faiblement desservies va envoyer son texte par courriel. Merci beaucoup Pua de cette contribution.

Nous continuons. Maintenant nous allons aborder les questions importantes pour le GAC. Il y a les séries ultérieures de nouveaux gTLD qui dit : le GAC a discuté des prochaines séries de nouveaux gTLD suivant la publication du rapport final initial du groupe de travail du PDP sur la prochaine série de nouveaux gTLD. Le GAC a entamé des discussions avec les co-présidents du groupe de travail sur les événements récents dans le groupe de travail. Les réactions initiales sur le commentaire par consensus du GAC présenté en septembre, le 29 septembre, et les lettres présentées par le conseil d'administration de l'ICANN et l'organisation ICANN au groupe de travail du PDP. Le GAC a remercié les co-présidents du PDP de procédures pour les séries ultérieures pour leur coopération au moyen de la finalisation de la version préliminaire du rapport final et a reconnu les efforts de tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont participé au groupe de travail du groupe de travail pour les séries ultérieures.

Le GAC a remarqué l'alignement de différents commentaires du PDP du groupe, et le consensus présenté par le GAC au groupe de travail en ce qui concerne la version préliminaire du rapport final en ce qui concerne la prévisibilité, les génériques fermés, les candidatures communautaires, le soutien aux candidats et les enchères de dernier recours. Quelques membres du GAC ont souligné en termes spécifiques l'importance aux co-présidents, y compris la discussion sur le cadre SPIRT. Ils ont rappelé le point de vue du texte qui parle d'une présomption forte par rapport à l'avis du GAC qui devrait être retenu dans le guide de candidature, et ont rappelé l'importance de

s'occuper des mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Les co-présidents du groupe de travail ont mis à jour le travail en disant qu'ils attendent de présenter le rapport final au Conseil d'administration pendant le 1^{er} trimestre de 2021. Le groupe de travail se trouve à l'heure actuelle dans une étape initiale du processus de révision pour l'analyse des plus de 50 commentaires reçus pendant la période de commentaires publics.

Les responsables des thèmes du GAC ont invité les membres et observateurs du GAC à se joindre aux efforts du GAC concernant les séries ultérieures dans les mois à venir. Et ils ont identifié des opportunités diverses de contributions possibles du GAC dans les mois à venir qui vont [inaudible] des contributions au groupe du PDP au conseil de la GNSO ou au conseil d'administration dès que le rapport final leur aura été soumis. Ceci pour ce qui est des procédures pour les séries ultérieures.

Maintenant nous abordons la question de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC a pris note de la détermination du groupe de travail pour les procédures pour les séries ultérieures de la GNSO sur les questions de l'utilisation malveillante du DNS qui doivent être abordées de manière holistique pour que toute méthodologie ou approche utilisant, s'occupant de ce problème soit applicable aussi bien pour les TLD existants comme pour les nouveaux gTLD.

Le GAC a pris bonne note aussi des fondements récemment publiés de la décision du conseil d'administration de l'ICANN pour étendre le

contrat du PDG d'ICANN de manière explicite et cite le travail actuel de la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS qui pourrait donner lieu à des recommandations de politique.

Le GAC reconnaît la reconnaissance du conseil d'administration de l'ICANN de l'importance d'un travail encore plus approfondi sur ce thème du point de vue du GAC. L'élan s'accroît vers une action concrète, et la communauté a participé de manière progressive, constructive, pour mener à bien un travail sur un objectif commun qui est l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, en commençant par la recommandation de l'équipe de révision de CCRT et de l'équipe de révision SSR2 par plusieurs sessions intercommunautaires et un travail plus récent sur le cadre de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC estime qu'il y a une nouvelle et solide expression d'un vaste soutien pour prendre des mesures concrètes afin de faire face aux problèmes clés d'une atténuation de l'utilisation malveillante du DNS qui soit efficace. Le GAC est disposé à travailler avec le conseil d'administration de l'ICANN et avec la communauté pour parvenir à cet objectif partagé, même avec des propositions améliorant la politique ou qui améliorent les conditions contractuelles liées à la diminution de l'utilisation malveillante du DNS.

Je crois que c'est le texte que nous avons jusqu'à présent. Je ne sais pas si nous pouvons continuer dans cette lecture. Il y a maintenant la section concernant l'avis du GAC au conseil d'administration. Il y a ensuite le suivi de l'avis préalable. Pour ce cas particulier, nous avons les points suivants qui reflètent ou expriment les questions liées à l'avis par consensus présenté au conseil d'administration.

Le premier point concerne l'accès aux données d'enregistrement gTLD. Selon l'avis précédent, le GAC a mis l'accent sur le besoin de maintenir l'accès au WHOIS avec la plus grande portée possible suivant la loi. Le GAC répète son avis précédent et même depuis le communiqué de San Juan où l'on disait que les données des personnes physiques et morales doivent être différenciées et que l'accès public aux données WHOIS des entités morales juridiques doit être réinstauré. Les données des personnes juridiques ne sont pas protégées par le RGPD et leur diffusion n'enfreint aucune confidentialité individuelle. Par conséquent, les données des personnes morales juridiques ne doivent pas être expurgées du SSAD ou de tout autre service permettant l'accès aux données d'enregistrement du gTLD. En plus, le GAC réitère que les données d'enregistrement doivent être plus exactes.

Cela est cohérent avec l'avis du GAC du communiqué de 2017 d'Abu Dhabi où on rappelait ce qui avait été exprimé dans les principes du GAC de 2007 en ce qui concerne les services de WHOIS de gTLD qui reconnaissent le besoin que les données d'enregistrement soient exactes. Et il y a une citation qui dit : les services de WHOIS de gTLD doivent fournir des données suffisantes et exactes sur les enregistrements et les titulaires d'enregistrement des noms de domaine suivant les normes de protection nationales pour ce qui est de la vie privée des personnes, fin de la citation.

Enfin le GAC répète sa déclaration incluse dans le communiqué d'Abu Dhabi en ce sens que tout successeur du service WHOIS doit répondre aux besoins des entreprises, doit répondre aux besoins « d'entreprises,

autres organisations et utilisateurs pour ce qui est de la lutte contre la fraude et en respectant les lois pertinentes dans la mesure où cela sauvegarde les intérêts du public ». Fin de la citation.

Le GAC salue une analyse plus approfondie sur la durabilité financière du SSAD proposée par la GNSO pour assurer que les codes du système seront appropriés pour leur utilité pour les utilisateurs.

Je crois que nous devrions ici modifier quelques mots pour que la rédaction soit plus appropriée. Il me semble qu'il y a une répétition de « proposé' », il y a deux fois proposé par la GNSO, le SSAD proposé par la GNSO, il faut que l'un des deux « proposé » soit éliminé.

Il me semble que là, ici où l'on dit « de son utilité pour leurs utilisateurs » cela ne me dit pas trop, ce n'est pas trop élégant en anglais il me semble, mais je laisse cela.

Le GAC est d'accord pour dire que cette analyse cout/bénéfice doit être complétée avant que le Conseil d'administration de l'ICANN considère les recommandations de l'étape 2 de l'EPDP.

Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre dans le communiqué ? Bien.

Prochaine réunion. Cela dit, le GAC a programmé sa prochaine réunion au cours du forum de la communauté de l'ICANN 70 à Cancún au Mexique entre les 20 et 25 mars 2021.

Sur cela, nous avons fini la lecture de ce qui nous avait été envoyé par courriel et de la version préliminaire que nous avons du communiqué.

Maintenant je vais donc écouter les commentaires que vous voudrez faire.

Je ne sais pas si quelqu'un voudrait attirer l'attention sur quelque chose ou voudrait nous signaler quelque chose, ou si quelqu'un voudrait nous prévenir sur un texte qu'il ou elle voudrait envoyer. On nous a parlé du texte du PSWG, et Pua a parlé du texte pour le groupe des régions faiblement desservies. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre aurait quelque chose à signaler ou quelque chose dont on aurait parlé et qui n'a pas été mentionné dans ce premier texte du communiqué. Jorge ? Oui, voilà, je ne vous avais pas vu, mes excuses. Nous vous écoutons Jorge.

SUISSE :

Bonjour Manal, bonjour à tous. Je suis le représentant de la Suisse. À vrai dire, je viens de voir quelque chose qu'il faut modifier et qui concerne le texte sur les séries ultérieures. Je ne sais pas si vous voulez en parler maintenant, ou ce que je peux faire c'est apporter les modifications à cela et on en discute demain. Parce que c'est un changement mineur.

MANAL ISMAIL:

Oui, si c'est un changement mineur et vous voulez la proposer maintenant, faites-le, je vous le suggère. Je ne sais pas si vous voulez prendre un tout petit de temps pour en parler demain... C'est à vous de décider.

SUISSE :

C'est une modification mineure, parce qu'à vrai dire, il y a une différence entre ce que nous avons discuté et nous en avons déjà parlé. Quelques membres du GAC - je crois que Benedetta est à la bonne place - ont souligné des thèmes spécifiques très importants et ont rappelé l'opinion, et au lieu de dire « ont rappelé l'opinion », cela fait l'impression que cette opinion est le fait d'un consensus et nous devrions dire en fait : « ils ont rappelé leur opinion » parce que c'est l'opinion de certains ou de quelques membres du GAC. Pour être juste disons avec tout le monde. Je pense que cela apporte une amélioration à la rédaction.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Je vois aussi que le Danemark, sur le chat, remercie Jorge. C'est un changement important pour le Danemark, et il donne son soutien. Fin du commentaire du Danemark.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Alors je demanderais d'avancer sur l'écran, là où nous parlons du suivi de l'avis préalable. Je me demande si ce n'est pas un texte un peu trop long, parce que nous parlons de suivi lorsque nous parlons de l'avis précédent, et du suivi de cet avis, pour ne pas ajouter trop de choses. Mais il me semble que la plupart de ce texte peut être inclus dans les questions importantes pour le GAC et nous pouvons conserver ici seulement ce qui fait référence à l'avis préalable, etc., et de quel avis il s'agit.

Alors, y a-t-il des objections ? Des accords ? C'est une nouvelle main ou une ancienne main que vous levez ? D'accord...

Donc on peut le remettre à plus tard pour que tout le monde le reconsidère. On reprendra la discussion demain. Je ne sais pas si les porteplumes sont là avec nous pour cette séance ou pas. Donc au moins il nous faudrait leur accord explicite avant de réaménager le texte.

Je mentionne ceci parce que nous, normalement, ce que l'on fait c'est d'avoir un fichier et un enregistrement de tout l'avis du GAC au conseil d'administration, alors je crois que si le texte est tout neuf et bien on peut le mettre dans le suivi de l'avis du GAC. D'autre part, c'est un avis et c'est mieux de le mettre dans la section de l'avis au conseil d'administration. Ce que je proposais c'était de faire référence, c'est-à-dire on fait référence à un avis précédent du GAC, mais on peut laisser ceci tel quel et dans les prochaines séances prévues pour la rédaction, parce que je crois qu'il y en a 4 qui ont été prévues pour conclure la rédaction du communiqué. On pourrait reprendre ces questions.

Ce qui est le plus important, y a-t-il un titre en dehors de ce communiqué, il y a une question quelconque qui n'ait pas été incluse dans ce communiqué ? Brian ?

BRIAN BECKHAM:

J'ai une question sur l'accès aux données d'enregistrement, parce que si je ne m'abuse, dans un des appels dont je me souviens, je crois que Georgios de la Commission a confirmé une question sur le RGDP, sur l'ICANN, etc. et je ne sais pas si dans le premier paragraphe, lorsqu'on fait allusion aux personnes morales qui ne sont pas protégées par le

RGPD, peut-être faudrait-il mentionner quelque chose de semblable à ce ayant trait à l'exactitude des données. Pardon, je n'ai aucun texte à l'esprit, c'est tout simplement une question pour faire établir une symétrie des deux textes.

MANAL ISMAIL : Merci. Laureen, voulez-vous répondre ?

LAUREEN KAPIN : Oui, nous avons un texte dans la déclaration minoritaire qui signale possiblement ce point du RGPD, le point demandé par le RGPD. Alors, on pourrait peut-être l'incorporer, ce serait peut-être utile.

MANAL ISMAIL: Merci Laureen. Merci beaucoup. Je crois que cela sera vraiment utile. Je vois qu'il y a le soutien du représentant de l'Égypte, de Noha. Et ceci a trait à la plus grande partie du texte relatif aux questions d'importance pour le GAC. Merci Noha. Je voulais confirmer que le soutien était pour ce sujet en particulier.

Il y a d'autres commentaires dans la salle ? Je crois que c'est la même main qui est restée levée ?

LAUREEN KAPIN : Pardon, j'ai oublié de l'enlever.

MANAL ISMAIL:

Ne vous inquiétez pas. Je lis maintenant le chat. Et Suzanne Radell voudrait proposer une modification à la dernière phrase du paragraphe des procédures ultérieures et qui parle de l'utilisation malveillante du DNS. Toutefois, dans le paragraphe ultérieur, et bien la rédaction est comme si cela reflétait les opinions du GAC dans leur totalité. Je voudrais savoir s'il y a quelqu'un en désaccord avec ce texte. Mon erreur : avant le paragraphe final, mea culpa.

Alors, on pourrait peut-être le surligner et on dit : certains membres du GAC ont signalé des questions spécifiques d'importance aux coprésidents du groupe de travail du PDP SubPro y compris une discussion sur le cadre du SPIRT et a rappelé leurs opinions dans le texte de fortes présomptions de l'avis du GAC par consensus et qui devraient être retenu dans le guide de candidature, et comme cela a été rappelé, l'importance des mesures de l'utilisation malveillante du DNS.

Cette dernière phrase, alors ? Dans le chat on dit cette phrase semblerait ne pas être cohérente avec le paragraphe précédent. Très bien. Alors, on pourrait peut-être séparer la phrase que Jorge et Luisa ont suggérée dans le chat.

On peut alors maintenant voir la fin de la phrase et commencer une nouvelle phrase. Suzanne pourra peut-être nous confirmer si ceci répond à votre inquiétude, la question est réglée comme ça ? Merci beaucoup de l'avoir confirmé Suzanne.

Nous allons maintenant lire ce que Laureen dit pour le texte concernant l'exactitude. Comme cela a été signalé par le GAC,

l'exactitude des données d'enregistrement des noms de domaine est fondamentale aussi bien pour le RGPD que pour l'objectif de maintenir un DNS sûr et flexible. Le RGPD ainsi que d'autres schémas de protection de données et l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement de l'ICANN exigent l'exactitude des données qui est critique pour respecter le mandat de l'ICANN de respecter la résilience, la fiabilité, etc. de l'ICANN.

Merci beaucoup Laureen de votre contribution. Il faudrait dire aussi que ceci appartient au rapport minoritaire du GAC. Il s'agit donc d'un texte accordé. Fabien, dites-moi s'il vous plaît si cela peut être reflété pour la question mentionnée par Brian auparavant.

FABIEN BERTREMIEUX:

Si vous me permettez Manal, ici on a le texte dans le commentaire et ici il y a une phrase qui est surlignée, laissez-moi voir un tout petit peu.

MANAL ISMAIL:

Merci Fabien, je voulais m'assurer d'avoir le texte, de ne pas répéter deux fois la même chose. Ok.

Je voudrais maintenant consulter s'il y a d'autres commentaires pour ce qui est des paragraphes que nous avons lus, s'il nous manque quelque chose, s'il y a des commentaires sur les titres qui n'ont pas encore été décidés. Il manque des textes du groupe de travail des régions faiblement desservies et encore un autre.

Et on a une proposition d'un des présidents de changer de place le texte. Je propose de passer le texte qui figure dans la section de suivi des avis préalables, le passer à une autre section du document.

Très bien. S'il n'y a pas d'autres sujets de discussion, je ne vois pas de demande de parole, je crois que nous pouvons finir la réunion un peu avant l'heure prévue. Ce qui nous laisse quelques minutes de plus pour que vous puissiez vous décider, c'est-à-dire si vous voulez une intervention.

Sinon, je tiens à vous remercier, nous avons donc conclu nos réunions pour aujourd'hui, on se retrouvera demain à 9 h de Hambourg, 7 h UTC pour notre réunion avec l'ALAC. Je vous prie d'arriver à l'heure pour vous connecter à la salle Zoom et aussi à la plateforme d'interprétation à distance.

Je veux vous rappeler que les autorités du GAC nous seront disponibles depuis 15 h 45 jusqu'à 16 h 15 heure UTC pour ceux qui, à cause des différents fuseaux horaires, ne peuvent pas assister aux réunions du GAC, à ce moment on fera un résumé.

Je voudrais également que tous ceux qui ont des commentaires à faire de se sentir libres de le faire.

Je déclare la conclusion de cette réunion. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]